



**RÉUSSIR L'ÉCO-RÉNOVATION
DE VOTRE COPROPRIÉTÉ !**

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE,
CONSEILS GRATUITS, SUBVENTIONS,
LA VILLE DE PARIS VOUS AIDE

WWW.ECORENOVONSPARIS.FR
TÉL. 01 53 51 90 20



ENSEMBLE, ÉCO-RÉNOVONS PARIS !



Anne Hidalgo
Maire de Paris

Alors que l'été 2022 a été le plus chaud jamais enregistré en Europe et que la crise énergétique annoncée se confirme, la rénovation thermique du bâti parisien est un défi plus que jamais urgent. Face aux changements climatiques qui mettent à rude épreuve notre ville, nous devons saisir toutes les opportunités existantes pour rendre nos logements agréables à vivre, en été comme en hiver, et respectueux de notre environnement. C'est dans cet objectif, et à la suite du succès de sa première édition, que mes adjoints Dan Lert et Jacques Baudrier lancent le programme « Éco-rénovons Paris+ » afin d'accompagner les Parisiennes et les Parisiens, ainsi que les professionnels, dans leurs projets de rénovation en trouvant des aides et des solutions adaptées à chaque bâtiment. Particulièrement ambitieux, ce programme s'inscrit dans le cadre de l'investissement massif de la Ville de Paris pour lutter contre la précarité énergétique et notamment les passoires thermiques. Des logements plus sobres en énergie, mieux adaptés aux changements climatiques et plus confortables, c'est notre ambition pour Paris, alors n'attendez plus pour rénover !



POURQUOI ÉCO-RÉNOVER SON IMMEUBLE ?

- Améliorer le confort de son logement, été comme hiver
- Maîtriser ses consommations d'énergie et répondre aux obligations réglementaires de performance thermique des logements
- Favoriser le développement de la nature en ville et participer à son embellissement
- Contribuer à réduire les îlots de chaleur urbains et les émissions de gaz à effet de serre
- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique

PLUSIEURS MILLIERS DE PARISIENS DÉJÀ CONVAINCUS

Le dispositif Éco-rénovons Paris, lancé en 2016, a déjà accompagné 35 000 copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique et environnementale et a mobilisé près de 50M€ de subventions publiques au bénéfice des 10 000 logements parisiens rénovés.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET PERSONNALISÉ POUR RÉUSSIR LA RÉNOVATION DE VOTRE IMMEUBLE

Mener un projet de rénovation énergétique et environnementale peut paraître long et complexe. Avec Éco-rénovons Paris+, la Ville de Paris propose **d'assister les copropriétaires et leur syndic** tout au long de leur projet.

Cet accompagnement personnalisé vous permet **d'étudier, définir et mettre en œuvre un projet d'amélioration énergétique et environnementale adapté à votre immeuble et aux usages de ses habitants.**



- Vous accueille et répond à **vos questions**, organise et anime **les réunions de suivi** de votre projet,
- Vous aide à **communiquer auprès des copropriétaires** de votre immeuble et vous accompagne dans la **préparation des assemblées générales**,
- Donne un **avis sur les orientations de votre projet**,
- Vous accompagne dans le **choix des professionnels** et vous aide à **définir votre programme de travaux**,
- Réalise le **plan de financement** de votre projet et mobilise pour vous les **subventions publiques**,
- Vous accompagne dans la mobilisation de **Certificats d'Économie d'Énergie** et des **prêts collectifs**.

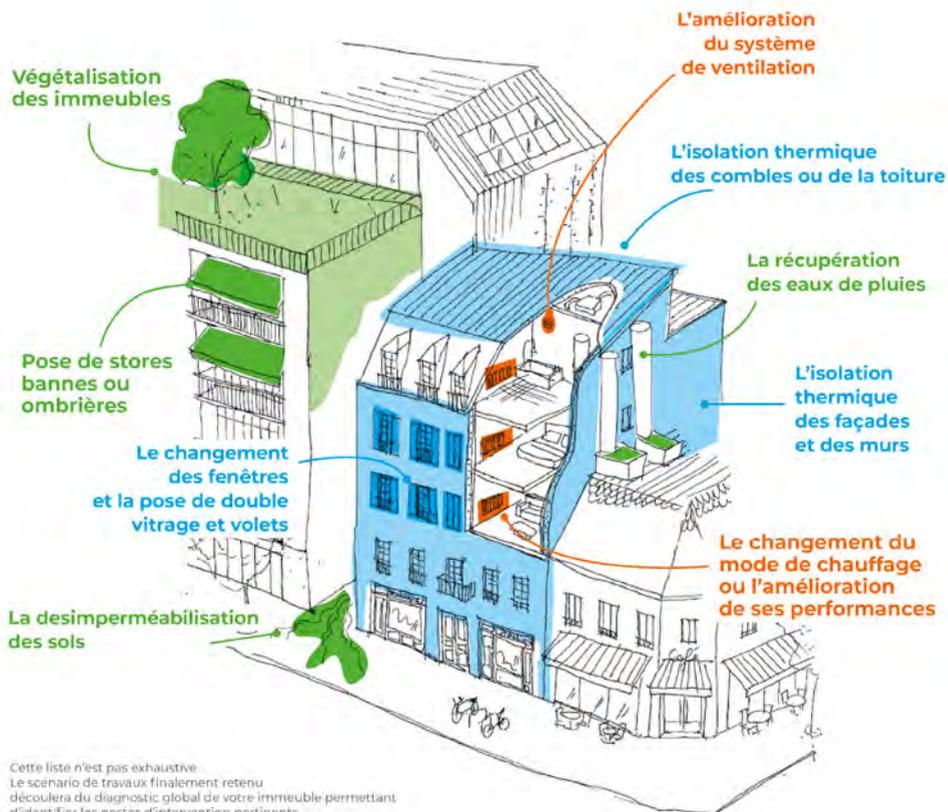


UNE ÉQUIPE D'EXPERTS À VOTRE SERVICE

Votre conseiller-ère éco-rénovation coordonne et mobilise des compétences multiples au sein de son équipe : architecture, thermique des bâtiments, fonctionnement des copropriétés, ingénierie financière.



QUELLES INTERVENTIONS POSSIBLES ?



Ma copro a participé au dispositif Éco-rénovons Paris, rien de plus simple !

Notre immeuble de 81 logements a été construit en 1959. Il n'était pas isolé et les factures énergétiques devenaient trop élevées pour tous les occupants. Après la réalisation de notre audit énergétique financé en partie par le chèque audit de la Ville, nous avons été accompagné par un conseiller éco-rénovation mandaté par la Ville de Paris. Il nous a aidé à missionner les professionnels du bâtiment adaptés et à bénéficier de 37% de subventions pour un programme de travaux ambitieux intégrant la végétalisation de la cour. Tout le monde a eu le droit à cette subvention ! Grâce à ces travaux de rénovation, nous avons constaté une baisse de 44% des consommations énergétiques et surtout les logements sont bien plus confortables !

Un copropriétaire du 19^e arrondissement

Une baisse
de 44%
des consommations
énergétiques

DES SUBVENTIONS POUR FINANCER LA RÉNOVATION DE VOTRE IMMEUBLE



En complément des aides de l'Anah, la Ville de Paris propose, à l'ensemble des copropriétaires de l'immeuble, des subventions, sous conditions, pour permettre la réalisation :

- **d'un audit global ou un Diagnostic Technique Global (DTG)** permettant d'aider la copropriété à faire le bilan complet de l'état actuel du bâtiment sur le plan architectural et énergétique et de projeter des propositions de scénarios de travaux, soit **une aide forfaitaire de 5 000€ pour la copropriété**
- **de travaux de rénovation énergétiques. Plus le gain énergétique est important (gain minimum de 15%), plus le taux des subventions est élevé**, pouvant atteindre jusqu'à 35% du montant des travaux subventionnables hors taxes.
- **de travaux d'amélioration environnementale.** Sous forme de primes, ces aides visent l'intégration au sein des projets de la question de l'amélioration du **confort d'été**, de la **gestion des déchets**, des **énergies renouvelables** ou raccordement au « réseau de chaleur urbain », des **matériaux biosourcés** ou d'objectifs de **haute performance énergétique** (BBC).

ET POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS AUX REVENUS MODESTES

Dès lors que le projet de la copropriété est éligible aux aides de l'Anah, les propriétaires occupants aux revenus plus modestes peuvent bénéficier d'**aide de la part de l'ANAH et de la Ville de Paris** : l'aide de la Ville de Paris peut atteindre **jusqu'à 75% du montant des travaux subventionnables hors taxe**.

Des aides sociales peuvent également être mobilisées en complément.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître vos conditions
● d'éligibilités aux subventions en vigueur. ●

CONTACTEZ-NOUS

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRES OU SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ ?

Pour profiter de ce dispositif, rien de plus simple !



Le plus rapide :

Inscrivez-vous sur la plateforme **CoachCopro** via **ecorenovonsparis.fr**
Une fois inscrit, vous serez recontacté par le conseiller référent de votre arrondissement.



Vous pouvez également nous écrire à **info-conseil@apc-paris.com**
ou prendre RDV au **01 58 51 90 20**



AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT

3 rue François Truffaut, Pavillon du Lac, Parc de Bercy
75012 PARIS

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DU BÂTIMENT ?

Vous pouvez aussi participer à la démarche **Éco-rénovons Paris+**
en vous affiliant à CoachCopro.

Contact : **pro.coachcopro@apc-paris.com**

VOUS ÊTES LOCATAIRE ?

Faites connaître **Éco-rénovons Paris+** à votre propriétaire, au syndic
ou encore aux membres du conseil syndical de votre immeuble.

Dans le prolongement d'Éco-rénovons Paris initié en 2016,
la Ville de Paris lance ce dispositif pour une durée de 4 ans, à compter de septembre 2022.
Contactez-nous dès que possible pour entamer les démarches de votre projet.